

# Association des Parents d'Elèves Ecole Edouard Richer - Noirmoutier

A vos agendas !!! L'APE de l'école Edouard Richer organise un ...

## Vide-Greniers le dimanche 1er décembre 2019

... espace Hubert Poignant, avec buvette, restauration, animations et bonne ambiance de 9h à 18h !

**Attention, le nombre de places est limité, alors soyez les premiers à vous inscrire !**

10€ l'emplacement de 2 mètres (1 table de 1,20m fournie)

Toutes les recettes de cette journée (inscriptions, buvette, stand APE) serviront aux différents projets qui ont lieu tout au long de l'année et au confort de la vie scolaire de nos enfants.

Pour réserver un stand, merci de nous faire parvenir par courrier (par la poste : APE de l'école Richer – 16 rue Richer - 85330 Noirmoutier ou en déposant directement dans la boîte aux lettres près de l'entrée, côté Cantine) :

- L'attestation/inscription vide-greniers (page 2) remplie et signée,
- Le règlement intérieur (page au verso) signé,
- Le règlement du montant correspondant au nombre de stands (10 euros par stand de 2 mètres) espèces ou chèque à l'ordre de : APE Richer,
- La photocopie de votre carte d'identité.

Votre inscription sera définitivement prise en compte dès que nous aurons reçu ces documents et le règlement, nous vous tiendrons au courant de la suite des événements.

Bien cordialement, l'équipe de l'APE.

**PS : Merci de faire suivre cette invitation à vos proches (famille, voisins, copains) !!!**

Contact Vide-Greniers : 06 51 26 54 82 - Email APE : richerape@gmail.com

Organisateur : Association des Parents d'Elèves de l'école Edouard Richer

Adresse : APE Richer – 16 rue Richer – 85330 Noirmoutier-en-l'Île

## Attestation – Inscription Vide-Greniers

se déroulant le 1er décembre 2019 dans la salle Hubert Poignant,  
22 rue de la Prée aux Ducs à Noirmoutier-en-l'Île

**Je soussigné(e),**

Prénom : ..... Nom : .....

Né(e) le : ..... / ..... / ..... à : ..... Département ou pays : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél : ..... Email : .....@.....

Titulaire de la pièce d'identité N° : ..... Délivrée le : ..... / ..... / .....

par : .....

Participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, je déclare sur l'honneur :

– n'avoir participé, en 2019, à aucune autre vente de même nature  
ou

– avoir participé, en 2019, à une seule autre vente de même nature.

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés (Art L 310-2 du Code de Commerce).

Enfin, je déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur (page au verso) et l'approuver sans restriction.

Fait à ....., le ..... / ..... / 2019.

Signature :

Ci-joint règlement de ..... € pour ..... emplacement(s).

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la commune d'organisation.

## REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE-GRENIERS DU DIMANCHE 1er DECEMBRE 2019

Article 1 : Le vide-greniers du dimanche 1er décembre 2019 est organisé par l'Association des parents d'élèves de l'école Richer et se déroulera dans la salle Hubert Poignant, 22 rue de la Prée aux Ducs à Noirmoutier-en-l'île. Les fonds générés par la location des emplacements seront gérés par l'APE Richer. Chaque exposant récupère la somme des objets vendus sur son propre emplacement.

Article 2 : Le vide-greniers est réservé aux particuliers, non professionnels. Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus. L'ouverture au public se fera de 9h à 18h.

Article 3 : Les informations demandées à chaque exposant lors de l'inscription seront répertoriées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation et déposé en préfecture.

Article 4 : Pour bénéficier d'un emplacement de 2m, une participation de 10 euros devra être acquittée au préalable, accompagnant le formulaire "Attestation/Inscription Vide-greniers" ci-joint, la photocopie de la pièce d'identité et le présent règlement signé.

Article 5 : L'inscription vaut acceptation du présent règlement intérieur.

Article 6 : Les emplacements seront attribués par l'APE Richer et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs se réservent le droit de faire des modifications si nécessaire.

Article 7 : Toute inscription sera considérée comme définitive. Aucun remboursement ne sera possible.

Article 8 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et conformité des biens qui doivent être de type personnels et usagés. Sont interdits : vente d'animaux, armes, nourriture, copies de CD - DVD – jeux vidéo, produits inflammables... Les enfants seront sous la responsabilité de leurs parents, pendant toute la durée de la manifestation.

Article 9 : Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place. Ils devront être récupérés par leur propriétaire. L'exposant s'engage à débarrasser et nettoyer son emplacement avant son départ.

Article 10 : Les organisateurs auront toute autorité pour exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation, sans avoir à en exposer le motif et sans qu'il puisse être réclamé indemnité ou remboursement de toute sorte. En cas de non respect de ce règlement, les auteurs s'exposent à l'annulation de leur inscription sans aucun remboursement.

PHOTOCOPIE DE VOTRE PIERCE  
D'IDENTITE A COLLER ICI